



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Février 2015

Acte II de la refondation de l'école Le sursaut républicain

L'acte II de la refondation de l'école traduit avec force l'esprit du 11 janvier. Il réaffirme la priorité nationale donnée à l'école depuis 2012 et fixe son cadre : transmission des valeurs de la République, résorption du décrochage scolaire, enseignement de la laïcité et restauration de l'autorité des professeurs. 250 millions d'euros seront consacrés à cet effet.

L'ordre républicain à l'école

L'école doit aussi construire le sentiment d'appartenance à la Nation et à ses valeurs républicaines. À cette fin, un **parcours éducatif citoyen sera mis en place du CP à la terminale** pour recentrer les enseignements autour de ces thèmes :

- **L'enseignement moral et civique à l'école** entrera en vigueur à la rentrée 2015.
- Faire de la **lutte contre le racisme**, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, un socle commun de l'école élémentaire à la terminale.
- **L'acquisition du français** est le premier impératif du sentiment d'appartenance : une évaluation du niveau des élèves sera systématiquement effectuée dès le CE2.
- **Célébrer les rites républicains** : participation des élèves aux commémorations, visionnage de films sur les combats historiques pour la République, hymne national, drapeau, devise...
- Une **réserve citoyenne**, formée de bénévoles, sera créée dans chaque académie, en appui aux établissements.

La laïcité, rien que la laïcité

La laïcité ce n'est pas le rejet d'une religion. Au contraire, elle favorise la coexistence et la diversité des opinions, des croyances ou des non croyances. Ce ciment de la communauté nationale sera sanctuarisé par la création d'un **enseignement laïque de la religion**.

- **Le 9 décembre, journée de la laïcité**, sera célébré dans tous les établissements.
- **La laïcité sera au cœur de la formation des enseignants** : **1 000 formateurs** dédiés seront déployés d'ici juillet 2015.

- **La Charte de la laïcité et le règlement intérieur** seront systématiquement présentés et signés par les élèves et leurs familles en début d'année.
- **Mise en place de référents** « laïcité », « mémoire et citoyenneté », et de référents « éducation aux médias » dans les établissements pour lutter contre la mésinformation des jeunes, le repli identitaire, et la défiance à l'égard des institutions.

L'autorité des enseignants

Pas de laxisme face aux dérives : « *chaque fois qu'il y aura un mot prononcé qui met en cause une valeur fondamentale de l'école et de la République, il y aura une réaction* » (F. Hollande) :

- Tout comportement mettant en cause les valeurs de la République ou l'autorité des enseignants devra faire systématiquement l'objet d'un signalement au chef d'établissement.
- De **nouvelles sanctions**, comme les travaux d'intérêt général, seront généralisées pour responsabiliser les élèves.

La résorption des inégalités

La force républicaine de l'école c'est aussi **d'assurer la réussite de tous dès le plus jeune âge** car « *au fil des années notre école a dévié de son cap, et reproduit les inégalités au lieu de les casser* » (M. Valls) :

- La **promotion de l'égalité** sera au cœur des prochaines assises de l'éducation : mixité sociale dans les collèges, refonte de la sectorisation...
- **45 millions € supplémentaires consacrés aux fonds sociaux** des établissements, pour sortir les élèves de la grande pauvreté là où il y en a besoin.
- Le **plan de lutte contre le décrochage scolaire** sera accéléré pour les jeunes entre 16 et 20 ans, plus de **700 000 jeunes** sont concernés.